

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 923

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une Commission d'enquête  
sur l'administration du Sanatorium  
Bégin

-----oooOooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du  
Ministre de la santé: -

QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions d'enquête (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 9), une commission soit instituée pour faire enquête sur l'administration financière du Sanatorium Bégin, de Ste-Germaine, comté de Dorchester, en vue de rechercher si des subventions ont été utilisées pour des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été accordées et devaient être employées;

QUE cette commission soit tenue de faire rapport dans les six mois des présentes;

QUE cette commission soit aussi tenue de faire enquête et rapport sur toute autre question qui pourrait lui être indiquée par le lieutenant-gouverneur en conseil relativement à cette institution;

QUE monsieur Victor Chabot, juge de district, à Montréal, soit nommé commissaire et que monsieur Adrien Falardeau en soit nommé le secrétaire;

QUE la limite des frais de cette enquête soit fixée à trente mille dollars (\$30,000).

Approuvé ce 4<sup>e</sup>  
jour de juin, 1962.

*Paul Comtois*

*Jean Lesage*

LIEUTENANT-GOUVERNEUR